



20 juin 2023

Secteur santé et sécurité

Démarches à suivre pour la planification des travaux en espaces clos

En date du 20 juin 2023 :

1. Préparer la documentation suivante (hébergée ici : \\genie06.polymtl.ca\multiservices\SI-SDI-SST-Espaces_clos) :
 - a) Fiche d'espace clos
 - b) Plan de sauvetage qui y est rattaché
 - c) Permis d'espace clos
 - d) Registre des entrées et sorties et de détection de gaz
 - e) Fiches de cadenassage s'il y a lieu
 - f) Fiches de données de sécurité (FDS) s'il y a lieu.

2. Demander l'émission d'un permis :
 - a) EXP est la compagnie qui fait l'émission de permis pour Polytechnique. Les demandeurs des départements doivent contacter la compagnie et la payer ensuite à la réception de la facture. Les personnes de EXP à qui envoyer la demande sont :
 - Andréanne Tremblay (Andreanne.Tremblay@exp.com);
 - Mathieu Vaillancourt (Mathieu.Vaillancourt@exp.com);
 - Manon Bautier (Manon.Bautier@exp.com).
 - b) La demande doit être envoyée avec la documentation rassemblée au point 1.
 - c) Le titre du courriel doit être « Demande de permis en espace clos ».
 - d) Les intervenants à mettre en copie de cette demande sont :
 - La Sûreté (sur-cadres@liste.polymtl.ca);
 - Le Secteur santé et sécurité (la conseillère ou le conseiller en santé et sécurité attitré à votre secteur, service ou département : valerie.bell@polymtl.ca et sst@polymtl.ca);
 - Le coordonnateur ou la coordonnatrice technique du département.

3. Préparer les travaux :
 - a) S'assurer que les personnes concernées sont formées.
 - b) S'assurer d'avoir tout le matériel nécessaire, indiqué dans la fiche d'espace clos et le plan de sauvetage.
 - c) S'assurer que les détecteurs de gaz sont fonctionnels, calibrés, étalonnés avec une valeur de 20,5 % pour le niveau d'oxygène, et avec sonde.



20 juin 2023

Secteur santé et sécurité

4. Pour la personne émettant le permis (ou le surveillant ou la surveillante) : À l'arrivée et avant le début des travaux, aviser le personnel au poste de la Sûreté de l'ouverture du permis d'entrée et emprunter une ou deux radios walkie-talkie au besoin. S'assurer que le poste de réception du walkie-talkie est réservé aux travaux en espace clos.

5. Pour les départements ou services autres que le Service des immeubles (SDI) ou lors du recours à des sous-traitants :
 - a) S'il y a du cadenassage à faire, contacter le SDI au besoin.
 - b) Pour les gestionnaires de Polytechnique qui recourent à des sous-traitants :
 - S'assurer de documenter les preuves de compétences et de formation des sous-traitants;
 - Utiliser la documentation de Polytechnique Montréal (permis, registre des entrées et sorties et de détection de gaz).

6. Pour la personne émettant le permis, le surveillant ou la surveillante ou le ou la gestionnaire :
Aviser le personnel au poste de la Sûreté quand les travaux en espace clos sont terminés.

7. Une fois que les travaux sont terminés, le permis doit être fermé. Si la personne ayant émis le permis n'est plus sur place, le ou la gestionnaire (ou la personne de Polytechnique responsable des travaux) peut signer et fermer le permis.

8. Envoyer par courriel au Secteur santé et sécurité (valerie.bell@polymtl.ca, sst@polymtl.ca, le conseiller ou la conseillère de votre secteur, service ou département) et au coordonnateur ou à la coordonnatrice technique du département en question (si applicable) :
 - a) Le permis d'espace clos, signé et fermé;
 - b) Le registre des entrées et sorties et le registre de détection de gaz, dûment remplis.Le titre du courriel doit être « Fermeture de permis en espace clos ».

Note : Pour les espaces clos autres que ceux situés sur les campus de Polytechnique (par exemple, à Anjou ou à Saint-Hubert), svp contacter le Secteur santé et sécurité (valerie.bell@polymtl.ca et sst@polymtl.ca, ainsi que le conseiller ou la conseillère SST attitrés à votre département) ainsi que le coordonnateur ou la coordonnatrice du département en question. Des consignes particulières seront établies en fonction de la situation.

20 juin 2023

Secteur santé et sécurité

**POLYTECHNIQUE
MONTREAL**

UNIVERSITÉ
D'INGÉNIERIE

